

## Discours d'interpellation de la ministre - AG de Colmar Par Alain Rochon

Madame la Ministre, le moment est donc venu pour moi de m'adresser à vous, au nom de l'ensemble des personnes que nous accompagnons, représentons et défendons à l'APF.

Ce moment où notre association prend un nouveau souffle coïncide avec le renouvellement de notre paysage politique : un nouveau président de la République, un nouveau gouvernement, de nouveaux députés.

Nous connaissons votre engagement en matière de handicap... ce qui n'est pas, j'en conviens, pour vous faciliter la tâche : car nous serons d'autant plus exigeants !

Le 7 juin dernier, vous avez présenté une communication en Conseil des ministres intitulée « *Handicap : une priorité du quinquennat* ». Nous y avons été sensibles.

Je me permettrai de m'y référer pour évoquer un certain nombre de points qui restent, cependant, soit à préciser soit à ajouter pour que cette "priorité du quinquennat" ait l'envergure que nous appelons de nos vœux.

Car, vous le savez, nos attentes restent nombreuses. Aussi nombreuses que les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap et par leurs proches.

12 millions de personnes sont touchées par un handicap en France et en ont plus qu'assez d'être considérées comme des citoyens de seconde zone.

Inaccessibilité, précarité, surcoûts liés à la perte d'autonomie, chômage...

Autant d'obstacles dans leur vie quotidienne, sur le chemin d'une pleine participation à la vie de la société, comme le montre notre enquête "Elections 2017 et Handicap" réalisée avec l'Ifop en mars dernier...

Autant d'enjeux que nous avons repris dans notre programme "2017-2022 : Changeons de cap ! Pour une société inclusive et solidaire" et dont nous attendons qu'ils soient pris en compte au cours du prochain quinquennat.

Je commencerai par un de nos combats phares : **l'accessibilité**. Tout simplement parce qu'accéder, c'est exister !

Laissez-moi citer le témoignage d'Alejandro (Val de Marne), 30 ans : « *Pour mes études, l'accessibilité a conditionné mes choix. J'ai dû renoncer à la filière informatique pour cause de lieu d'études non accessible* ».

Imaginez : ce jeune homme a 30 ans ; il n'aurait jamais dû connaître une France inaccessible. La 1<sup>ère</sup> loi date de 1975, il n'était pas encore né !

L'échéance de 2015 n'a pas été respectée. La "potion" des Ad'AP a ensuite été très amère pour nous tous ! D'autant plus que l'on enregistre déjà de trop nombreuses demandes de dérogations et de trop nombreux retards –alors que la fin de la 1<sup>ère</sup> séquence des Ad'AP pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie est pour septembre 2018.

Mais je l'affirme ici, nous, nous ne dérogerons pas à ce combat essentiel ! Essentiel pour nous, mais aussi pour l'ensemble de nos concitoyens.

Dans votre communication en Conseil des Ministres, vous mentionnez la nécessité de réaffirmer l'objectif d'accessibilité de la loi du 11 février 2005 et d'identifier les trajets accessibles et les logements adaptés. Mais qu'en est-il des ERP, des transports et des logements encore non accessibles ? Au-delà de la réaffirmation d'un principe, quels moyens seront mobilisés ?

Nous attendons bien plus, nous attendons une réelle stratégie et un portage de ce dossier au plus haut niveau de l'Etat, et ce dès le début du quinquennat.

Dans cette optique nous demandons la création d'un fonds public "Objectif accessibilité 2017-2022" pour financer les travaux de mise en accessibilité.

Autre sujet majeur pour nous : **les ressources**.

Plus d'1 million de personnes en situation de handicap vivent en dessous du seuil de pauvreté. Près de 80 % des personnes en situation de handicap déclaraient à l'Ifop s'en sortir difficilement avec les ressources de leur foyer.

Aujourd'hui, en France, Handicap/maladie invalidante + pauvreté constituent une véritable double peine !

Marie, 60 ans, qui vit dans le Var, n'a pas le droit à l'AAH car son mari a des revenus trop importants. Je la cite : « *Je suis dépendante de mon conjoint. Je me sens diminuée. Je me sens inutile. Si je veux quelque chose il faut que je tende la main à mon mari !* »

Quant à David, 39 ans, il ne peut pas travailler du fait de son handicap et vit avec l'AAH. Sa « *seule folie, comme il le dit, c'est un abonnement cinéma à 20 €* ». Et je souhaite aussi citer ses mots : « *C'est stressant de se sentir coulé financièrement.* » *Est-ce ainsi que nous devons vivre ou plutôt survivre dans ce qui est la 6<sup>ème</sup> économie mondiale ?*

Emmanuel Macron, alors candidat, s'est engagé à augmenter l'AAH de 100 € et cela a été rappelé lors du Conseil des ministres du 7 juin, puis ce lundi devant le CNCPH. Aujourd'hui, nous attendons que cette augmentation prenne effet dès le début du quinquennat mais aussi que soit engagée la création d'un revenu individuel d'existence pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, un revenu indépendant des ressources du conjoint, au moins égal au seuil de pauvreté, maintenant des droits connexes (santé, logement...) et des compléments (charges indirectes liées au handicap, liées aux conditions de vie).

Notre objectif, que nous souhaitons être le vôtre : « *Zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté.* »

A ce point de mon intervention, je souhaite faire un focus sur **l'accès aux soins**. Enjeu fondamental que nos adhérents ont mis en exergue lors de notre précédente AG.

Aujourd'hui, le constat est alarmant : ce sont ceux qui ont le plus besoin de soins qui y ont le moins accès ! Lieux de soins inaccessibles, matériel inadapté, personnel non formé, restes à charge indécentes en matière de dépenses de santé...

La santé est un droit fondamental qu'il est plus que temps de faire respecter !

Surcoûts et restes à charges insoutenables se retrouvent aussi dans le domaine de **la compensation du handicap** ! Et je me dois de souligner ici que l'absence de ce thème dans votre communication en Conseil des Ministres, en dehors de l'habitat inclusif qui, lui, est mentionné, nous inquiète tout particulièrement.

Quelques exemples de vie quotidienne pour vous donner un aperçu des difficultés.

Ricardo, 32 ans, veut changer de fauteuil car le sien a 10 ans et il est très usé. Mais voilà, le modèle qui lui convient pour bien vivre est à 7 300 €. Il est pris en charge à hauteur 2 000 €. Plus de 5 000 € à financer par lui-même ! Il en est venu à créer une cagnotte sur internet pour faire appel à la générosité du public mais il dit sa honte : « *Ce n'est pas faire la manche mais c'est quand même un peu comme ça !* »

Je pense aussi à Sarah, 31 ans, qui a besoin d'une auxiliaire de vie pour tous les actes de la vie quotidienne. Elle avait droit à 8h d'aide humaine par jour. Lors du renouvellement de sa prestation de compensation, elle est passée à 2h et 22mn par jour ! A 31 ans, elle dit être « *redevendue une enfant à la charge de ses parents* ».

Ces témoignages ne cessent de se multiplier. 3/4 des personnes en situation de handicap estiment que la couverture de leurs besoins de compensation (aides techniques, aides humaines...) ne s'est pas améliorée ces dernières années, voire s'est dégradée.

Face à ces situations, il y a urgence !

Si l'APF est engagée sur la "réponse accompagnée pour tous" et l'habitat inclusif, ces deux dimensions ne sauraient suffire à répondre aux enjeux de la compensation.

Nous attendons donc dès les semaines qui viennent le respect des engagements pris par le précédent Premier ministre lors du CIH en décembre : l'élargissement du périmètre de la prestation de compensation à l'aide à la parentalité et la suppression de la barrière d'âge à 75 ans.

Plus largement, nous demandons l'ouverture d'un chantier pour créer un "risque autonomie" afin de financer l'intégralité des aides à l'autonomie, quelle que soit l'origine de la situation de handicap et quel que soit l'âge : aides humaines, aides techniques, aménagement du logement et du véhicule, soutien aux aidants...

Une question enfin : le rapport sur la compensation élaboré après un an de travail sera-t-il enfin rendu public ?

En ce qui concerne **l'éducation**, je serai bref mais clair.

Le déploiement annoncé d'emplois pérennes d'AESH, les accompagnants d'élèves en situation de handicap est une bonne chose mais c'est insuffisant.

Vous avez annoncé un « *chantier de rénovation de l'accompagnement pour apporter des réponses aux ruptures de parcours* ».

Qu'en est-il de l'accessibilité des bâtiments scolaires ? Et ce chantier comprendra-t-il la formation initiale puis continue des enseignants et des professionnels de l'éducation ?

Parce qu'une école inclusive, c'est une école qui s'adapte aux rythmes et besoins spécifiques de chaque enfant, et non l'inverse !

Dernier thème que je souhaite aborder et non des moindres, **l'emploi**, en cassant d'emblée cette idée reçue : situation de handicap ne signifie pas incompétence !

Pourtant, en 2016, le chômage touchait près de 500 000 personnes handicapées : +65% au cours des 5 dernières années !

Et près de 90 % des personnes en situation de handicap ayant une activité professionnelle déclarent que leur handicap a constitué un frein pour trouver un emploi.

Si le marché du travail est de plus en plus sélectif voire excluant, les difficultés de financement liées aux ponctions répétées sur les budgets de l'Agefiph et du FIPH aggravent la situation !

Nous dénonçons ces pratiques inadmissibles qui privent les personnes en situation de handicap de moyens alors même que les besoins s'accroissent !

Nous avons relevé la volonté ministérielle de mobilisation pour l'emploi effectif des personnes.

A l'APF, nous sommes fortement mobilisés pour l'emploi et de multiples façons dont l'emploi accompagné mais qui, pour nous, ne peut constituer la seule réponse.

Nous demandons un plan d'action pluriannuel de lutte contre le chômage des personnes en situation de handicap, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi, un plan d'envergure...

Alors, oui, Madame la Ministre, nos attentes sont fortes, à la hauteur des besoins des personnes.

Vous êtes directement rattachée au Premier ministre. Une revendication de longue date de l'APF. Nous considérons que c'est un 1<sup>er</sup> pas pour garantir une approche transversale du handicap au plus haut niveau de l'État.

Les pas suivants, nous sommes prêts à les faire ensemble : organisons des États généraux du handicap ainsi qu'une conférence nationale du handicap d'ici la fin de l'année. D'abord pour dresser un état des lieux, mesurer l'état d'avancement des dossiers, les progrès réalisés et à réaliser, puis pour proposer des mesures co-construites. Arrêtons ensemble le cap du quinquennat en matière de handicap ! Nous aussi sommes prêts à « *relever le défi d'une société accessible, fraternelle et solidaire, qui facilite la vie au quotidien au lieu de segmenter, et qui rend possible au lieu de contraindre* » comme vous l'avez énoncé dans votre communication en Conseil des ministres.

Toutefois, face à tous ces sujets majeurs que je viens d'évoquer, c'est à l'aune des réponses concrètes qui seront proposées par les responsables politiques dès les 1ers mois de ce quinquennat que nous évaluerons si la politique du handicap est "en marche"...

Nous vous prendrons au mot quand vous dites devoir « *entrer dans une culture de l'efficacité et du résultat.* »

Madame la Ministre, vous l'aurez compris, nous comptons sur vous, sur votre équipe, sur l'ensemble du gouvernement et sur le président de la République pour qu'enfin une nouvelle étape significative soit franchie après tant d'années d'attente !

Je vous remercie pour votre attention.